

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

136562
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1196 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RAM RAM CHAFAI

Date de naissance : 09/07/1950

Adresse : sidi MAROUF ESSAADA 1 ale 225 casablanca

Tél. : 0614894189 Total des frais engagés : 3375,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bâ. Oued Daoua
Culfa - CASABLANCA
Tel 05 22 21 44 05

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09 NOV 2022

Nom et prénom du malade : RAM RAM CHAFAI Age: 72

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Ricedi refraction, oeil sec

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le 09/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : MUPRAS

Le 09/11/2022

Déclaration de Maladie

M22- 0012112

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 08/11/2017 | CS | 10 | 95000Dhs | Dr. BAKRIM MOHAMED OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux place Chahdia, 323 Bé. Oued Daoura Casablanca - Maroc - Tel: 02.37.42.33 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|--|---------|-----------------------|
|  PHARMACIE Mr. KHALED SABER 0522 97 39 14 | 8.11.22 | 125.00 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Prénom et nom du Patient et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa |
|--|-------------------|--------|----|----|--|
| | | AM | PC | IM | |
| M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa | 09.11.2021 | | | | Akram Daali Télé : 065032633 |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'Ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



الدكتور محمد باكريمة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر: العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca. le 08/01/2028 الدار البيضاء، في

RAMRAM CHAFAI

ly

$$VL OD = (90 - 3,00) + 2,00 \text{ sph}$$

$$OC = (163^\circ + 2,75)$$

VTAR, organiques, progressifs

+ Monture

$$VP add 006 + 3,00 \text{ sph.}$$

X XILOSYL cell. 2-36/11) opta 125.00

1.5

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Ighubate Casa

PHARMACIE MAHMOUD
BAKIRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 0522 97 39 81
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

PPC 125,00 DH

LOT



0300422
2025 04

PPC
DHS





OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° : 11501

Casablanca, le 09/11/9292

Mme / Mr : RAMNAM CHAFAI

Dr :

"M-A-D Optic"
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

VL

OD : (90° - 3,00) + 9

OG : (163° + 9,75)

VP-Add

OD : 2

OG : 3 + 3,00

Monture

Plastique

1800 DH

Verres

On y ANTI 1.56 PN OG

1800 DH

Total à payer : 3000,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Thois Mille DH

"M-A-D Optic"
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123

ICE : 002642590000069